

Le jeudi 7 avril 2022 à 19 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM, à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**5 Délégués présents** : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

**Assiste à la réunion** : Guillaume PAPIN, Directeur.

Date de la convocation	1 <sup>er</sup> avril 2022
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 FÉVRIER 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 17 février 2022 est **ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité**.

**O.J. N° 2 : MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ**

**Validation de l'avenant n° 4 au marché de travaux de « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lot n° 9 « Chauffage-Ventilation-Plomberie »** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que l'entreprise La Technique Moderne a proposé des prestations supplémentaires concernant les compteurs d'eau, les entrées d'air de ventilation et les installations de chauffage rendues nécessaires à la bonne exécution des travaux et des propositions d'économies sur la robinetterie. En conséquence, sur proposition de la Commission d'appel d'offres, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter cette proposition d'avenant,  
Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer l'avenant au marché et autres documents inhérents à la présente décision.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de prestations supplémentaires de l'entreprise La Technique Moderne, établie à **16 239,90 euros TTC**,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 4 au marché de travaux « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lot n° 9 « Chauffage-Ventilation-Plomberie », portant rémunération de prestations supplémentaires, ainsi que tout autre document inhérent à la présente délibération.

**O.J. N° 3 : MARCHÉ DE SIGNALÉTIQUE**

**Validation de l'avenant n° 4 au marché de signalétique touristique et directionnelle, lot n° 1 « Signalétique directionnelle »** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'une commune a fait la demande, après attribution du marché, d'installer des lames de signalétique. Il indique également que d'autres communes ont ajouté des fournitures après la mise à jour de leurs besoins et ont demandé des enlèvements supplémentaires, une fois l'entreprise sur place. Il expose en outre que des bi-mâts, trop abimés, ont dû être remplacés alors que cela n'était pas prévu au marché initial. En conséquence, l'entreprise Signaux Girod propose un avenant d'un montant établi à 16 487,05 euros TTC afin de tenir compte de l'ensemble de ces nouvelles prestations. En conséquence, sur proposition de la Commission d'appel d'offres, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter cette proposition d'avenant,  
Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer l'avenant au marché et autres documents inhérents à la présente décision.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de prestations supplémentaires de l'entreprise Signaux Girod, établie à **16 487,05 euros TTC**,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 4 au marché de signalétique touristique et directionnelle, lot n° 1 « Signalétique directionnelle », portant rémunération de prestations supplémentaires, ainsi que tout autre document inhérent à la présente délibération.

**O.J. N° 4 : CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**Règlement d'intervention pour l'octroi d'aides financières** (*Rapporteur : le Président*) : le Président présente une proposition de règlement pour l'octroi d'aides financières du PETR du Pays Avallonnais à destination des associations et des collectivités,

préparée et validée par le Conseil de Développement Territorial (cf. document n° 1 annexé au compte-rendu). Il propose au Bureau Syndical du Pôle de valider ledit règlement d'intervention.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le règlement d'intervention pour l'octroi d'aides financières du PÉTR du Pays Avallonnais à destination des associations et des collectivités, étant précisé qu'il entrera en vigueur le 8 avril 2022.**

#### O.J. N° 5 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**Attribution d'une aide exceptionnelle pour le projet Chemin des Arts de l'association les Éveillés du Val** (Rapporteur : le Président) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PÉTR du Pays Avallonnais, en date du 28 mars 2022, a donné un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 4 000,00 euros à l'association « Les Éveillés du Val », pour l'organisation de la première édition éphémère de « Chemin des Arts ». Le projet consiste à installer des œuvres monumentales collectives, le long du chemin d'Alger et dans des bâtiments du château. Un artiste interviendra dans divers établissements pour créer avec les usagers ces œuvres qui seront récupérées par les établissements concernés à l'issue de l'exposition.

L'inauguration de l'exposition donnera lieu à une fête mobilisatrice et fédératrice, avec la participation des habitants, entreprises, établissements et associations volontaires. Les animations des 4 & 5 juin 2022 intégreront le sujet majeur de l'empreinte écologique de l'homme.

En conséquence, il propose au Bureau du Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider cette décision,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **VALIDE** cette décision,
- **AUTORISE** le Président à signer une convention d'application de ladite délibération avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

#### O.J. N° 6 : PRÉPARATION DU COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE DU 14 AVRIL 2022

Le Bureau Syndical du Pôle émet un avis favorable de principe à l'unanimité pour l'ensemble des points inscrits à la proposition d'ordre du jour du Comité Syndical du Pôle du jeudi 14 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures.**